

Pré-inscriptions scolaires

27 février 2023

Jeunesse

Si votre enfant s'apprête à faire sa première rentrée scolaire en septembre 2023, il est indispensable de faire une pré-inscription auprès du service scolaire, **entre le 1^{er} mars au 28 avril**.

Pièces justificatives :

- Livret de famille
- Attestation de responsabilité civile de la famille avec nom de l'enfant
- Carnet de santé de l'enfant
- Numéro allocataire CAF et attestation quotient familial
- En cas de séparation : extrait de jugement de garde des enfants ou attestation écrite.

Si vous avez déjà fourni les pièces énumérées ci-dessus à un autre service municipal et si votre situation familiale n'a pas changé, vous pouvez procéder à l'inscription sans avoir besoin de transmettre à nouveau ces documents.

Sur rendez-vous auprès du service Vie scolaire au 02 40 80 85 37

■